

20 ans d'agevillage, 20 ans de politiques grand âge

En attendant la loi grand âge, retour sur 20 ans de politiques pour les personnes âgées

Source: www.agevillage.com

Par Guillaume Vonthron 04/01/2021

Agevillage a soufflé ses 20 bougies en décembre dernier. 20 années au plus près de l'actualité de la gérontologie et des évolutions politiques en faveur de l'accompagnement des personnes âgées.

En 2000, lorsque Agevillage a été créé, **Dominique Gillot** était la secrétaire d'Etat à la Santé et à l'Action sociale.

En 2002, la ministre Paulette Guinchard porte **la loi du 2 janvier rénovant l'action sociale**.

En 2004, la **Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie** (CNSA) est créée et Catherine Vautrin devient secrétaire d'Etat aux Personnes âgées, succédant à Hubert Falco.

En 2005, la Cour des comptes dénonce les manques de moyens financés pour accompagner le grand âge et Marie-Anne Montchamp porte la **loi handicap**.

En 2007, **Valérie Létard** devient secrétaire d'Etat chargée de la Solidarité et succède à Philippe Bas porteur du Plan solidarité grand âge.

En 2009, Roselyne Bachelot est nommée ministre de la Santé et des Sports et **Nora Berra** intègre le gouvernement en tant que secrétaire d'Etat chargée des Aînés.

En 2012, **Michèle Delaunay** devient ministre déléguée aux Personnes âgées.

En 2015, la **loi d'adaptation de la société à son vieillissement** (ASV) est votée.

En 2017, **Agnès Buzyn** devient ministre des Solidarités et de la Santé et une mission flash sur les Ehpad est confiée aux députées Fiat et Iborra.

En 2018, la **concertation grand âge autonomie** est lancée en vue de la loi grand âge (prévue initialement pour début 2019).

En 2019, la députée Dufeu-Schubert remet un **rapport pour lutter contre l'âgisme**

En 2020, **Brigitte Bourguignon** est nommée ministre déléguée aux Personnes âgées et le congé de proche aidant est enfin indemnisé.

En 2021...

En attendant la **remise de la loi grand âge**, finalement prévue pour mars prochain, Agevillage sera toujours là pour suivre de près les évolutions en faveur des plus âgés.

[Revivez l'évolution d'Agevillage en parallèle avec les grandes réformes pour les personnes âgées et les aidants](#)

Pour aller plus loin : [Agevillage & agevillagepro fêtent leurs 20 ans : à vous la parole](#)

Le référentiel national d'évaluation de la HAS soumis à consultation

A vos claviers avant le 21 février

Source: <https://www.agevillagepro.com/>

Raphaëlle Murignieux le 13/01/2021

/



[En dépit de la](#)

[crise sanitaire qui a mis un coup d'arrêt aux rencontres des groupes de travail](#), la Haute autorité de santé a rendu publique lundi 11 janvier une première version du référentiel national d'évaluation de la qualité pour les ESMS, et invite les professionnels à donner leur avis sur cette V0 via une concertation publique, ouverte jusqu'au 21 février 2021. Les travaux pour la refonte de l'évaluation des ESMS ont été confiés à la HAS par l'article 75 de la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, et lancés la même année. Objectif : obtenir un référentiel national commun à tous les établissements et services, mais aussi des méthodes d'évaluation et des rapports uniformisés.

150 professionnels et usagers représentatifs de l'ensemble du secteur se sont mobilisés pour produire la V0 de ce référentiel, aujourd'hui soumis à consultation publique.

Un référentiel qui se veut simple d'utilisation et d'accès, opérationnel et lisible, mais aussi respectueux de l'ensemble des parties prenantes, pertinent et porteur de sens.

Le document est structuré en trois chapitres : la personne, les professionnels, l'établissement/le service social ou médico-social (ESSMS), et compte 38 objectifs et 198 critères.

Trois méthodes d'évaluation

Ces critères seront évalués grâce à l'une des trois méthodes retenues : accompagné traceur pour les critères du chapitre 1 (la

personne), traceur ciblé pour ceux du chapitre 2 (les professionnels) et audit système pour le 3ème chapitre (la structure).

L'accompagné traceur « évalue la qualité de l'accompagnement de la personne dans l'établissement ou le service social ou médico-social. Elle recueille, après l'obtention de son consentement, l'expérience de la personne et/ou de ses proches.

L'évaluateur se fait présenter la personne par un membre de l'ESSMS, puis il rencontre la personne. Il s'entretient ensuite avec l'équipe assurant l'accompagnement de la personne », précise la HAS.

Le traceur ciblé est une méthode d'évaluation qui « part du terrain pour remonter, en cas de dysfonctionnements observés, vers le processus. Pour ce faire, l'évaluateur rencontre les équipes, consulte les documents nécessaires et réalise les observations associées ».

L'audit système enfin « consiste à évaluer un ensemble de processus pour s'assurer de leur maîtrise et de leur capacité à atteindre les objectifs », partant du processus pour juger de sa mise en œuvre sur le terrain.

Pour tenir compte des particularités de chaque structure (population accueillie, mode d'accompagnement...), des fiches d'évaluation par critère permettront aux établissements et services d'adapter les modalités d'évaluation ou les éléments de preuve à fournir.

Les critères en débat

Moins de 48 heures après l'ouverture de la consultation, 102 participants avaient déjà formulé 845 contributions et voté 2665 fois.

Si certains critères font aujourd'hui l'unanimité, d'autres font débat, sur leur formulation ou sur les éléments de preuve à fournir.

La HAS indique que l'ensemble des contributions seront analysées pour établir la version définitive du référentiel. A vos claviers !

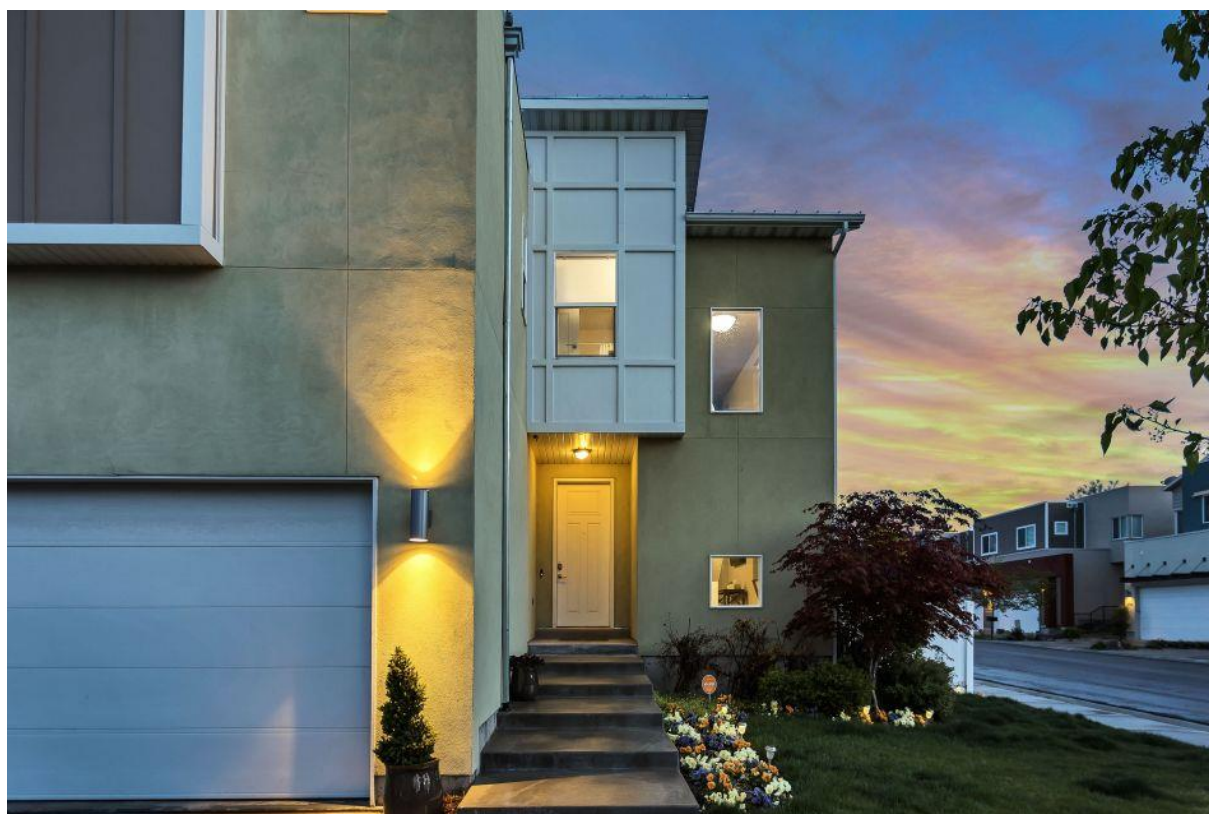
[Accéder à la consultation](#)

La domotique au service de l'autonomie des aînés par Adrien Lai

Source: <https://www.senioractu.com/>

Publié le 16/10/2020

De nos jours, l'autonomie est devenue un point clef pour la plupart des personnes âgées. Et cela se comprend... Or, il se trouve qu'actuellement, les solutions domotiques peuvent être un véritable atout dans ce domaine pour maintenir une vie à domicile. Le point avec Adrien Lai, directeur de la société France Loxone.



Continuer de mener une vie indépendante, chez soi, est le souhait de la majorité de nos aînés (ndlr : de très nombreuses études depuis des années vont dans ce sens).

Et pour cela, garantir la sécurité des plus âgés est essentiel. Dans ce but, des solutions domotiques existent pour apporter du soutien et une aide au quotidien à ces aînés. A ce titre, les solutions intelligentes appelées AAL pour « Ambient Assisted Living », permettent une aide précieuse au maintien à domicile et au quotidien.

Dans la pratique, ces solutions domotiques et immotiques offrent une multitude de services aux personnes âgées pour un maximum d'autonomie, vu que nombreuses tâches de tous les jours sont alors effectuées automatiquement.

Une économie importante puisque cela réduit le besoin d'appel à du personnel soignant et in fine, le départ pour la maison de retraite est retardé. Cependant, en cas d'anomalie, de danger ou d'urgence, la famille et/ou le personnel soignant peuvent tout de suite être avertis par notification push ou via un appel.

Bien évidemment, les solutions domotiques et immotiques (ndlr : en plein développement ces derniers temps compte-tenu des avancées technologiques en la matière) offrent bien d'autres services tels que des alertes en cas de chutes, mais aussi des interrupteurs d'urgence alertant les membres de la famille ou le personnel soignant, des lumières clignotantes pour alerter les voisins, une qualité de l'air contrôlée pour minimiser les maladies respiratoires... Tant d'options pour une vie autonome simplifiée et sécurisée.

Par exemple, un éclairage nocturne se déclenche automatiquement lorsqu'une personne se lève de son lit en pleine nuit pour éclairer un chemin lumineux jusqu'aux WC d'une lumière douce et tamisée afin d'offrir un levé sécurisé sans éblouir la personne. La famille et les soignants peuvent aussi être notifiés lorsque les mouvements quotidiens d'un aîné, comme l'heure de levée, semble inhabituelle.

Les solutions domotiques et immotiques sont un réel progrès pour cette tranche d'âge de la population. Toute une génération a aujourd'hui accès à une technologie qui révolutionne leur quotidien au sein de leur foyer.

Aide à domicile : malgré les soutiens, les salariés du particulier employeur fortement touchés par la crise

Et notamment les travailleurs non déclarés

Raphaëlle Murignieux
le 11/01/2021



Parmi les secteurs impactés par la crise sanitaire de 2020, celui des salariés de l'emploi à domicile de gré à gré n'est pas en reste.

Gardes d'enfants, aides ménagères et aides à domicile employées par des particuliers ont subi de fortes baisses d'activités,

avec des conséquences économiques particulièrement difficiles pour les travailleurs non déclarés.

Le confinement du printemps, puis le rebond épidémique de l'automne ont porté un coup au secteur de l'emploi à domicile de gré à gré.

Et ce alors que le nombre de salariés employés par des particuliers avait déjà baissé en 2019 : ils étaient 2,64 millions au dernier trimestre 2019, pour une diminution de 1,4 % sur l'année, après - 1,8 % en 2018 et - 0,6 % en 2017.

Selon les chiffres communiqués par la Fédération des particuliers employeurs de France ([Fepem](#)), **moins d'un salarié sur deux a poursuivi son activité durant le premier confinement** (47 %), avec une baisse du nombre d'heures travaillées dans près d'un cas sur deux.

Le recul de l'emploi direct s'est poursuivi les mois suivants :
« *Comme beaucoup de secteurs des services, celui des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile a affiché, au deuxième trimestre 2020, une contraction historique de son activité* », indique la Fepem.

Les travailleurs dissimulés particulièrement impactés

Les aides mises en place par le gouvernement ont toutefois permis de limiter les dégâts et favorisé la reprise du travail.

Ainsi, 92 % des particuliers employeurs qui avaient interrompu ou diminué leur recours à leurs salariés ont toutefois maintenu tout ou partie de leur rémunération, en utilisant le dispositif exceptionnel d'indemnisation dans 62 % des cas ou en déclarant et payant les heures même quand elles n'étaient pas travaillées (dans 30 % des cas).

Mais les travailleurs dissimulés ont été fortement impactés. Le secteur des services à la personne est en effet gangréné par le travail au noir : 20 % des utilisateurs auraient recours à des emplois non déclarés et 27 % des travailleurs au noir exerceraient dans le secteur.

Et ce malgré les efforts des professionnels pour encadrer et faciliter la relation de travail. [De nombreux outils](#) sont ainsi disponibles pour aider les particuliers à jouer leur rôle d'employeur, [le Cesu et le Cesu +](#) facilitent grandement les démarches administratives, et le secteur est régi par une convention collective depuis 1999, qui est [étendue le 1er janvier 2021 aux salariés du particulier employeur des départements et régions d'Outre-mer.](#)

En raison de la pandémie de covid-19, **73 % des travailleurs au noir se sont retrouvés du jour au lendemain sans aucun revenu**, selon une enquête menée en décembre par l'entreprise de services à la personne [OuiCare.](#)

L'espoir du crédit d'impôt instantané

61 % des employeurs ont réduit partiellement voire totalement leurs heures, dont 33% ont totalement arrêté de les payer.

La mise en place du crédit d'impôt instantané pourrait cependant changer la donne. En clair, il s'agit d'un dispositif visant à rembourser chaque mois la moitié des sommes dépensées dans le cadre de l'emploi à domicile dès le salaire versé (plutôt que de devoir avancer les sommes et attendre plusieurs mois comme c'est le cas aujourd'hui).

[Un dispositif actuellement expérimenté dans plusieurs départements français, et qui devrait être généralisé en 2022.](#)

D'après l'enquête OuiCare, **66 % des personnes qui emploient une personne non déclarée seraient prêtes à rentrer dans la légalité une fois le crédit d'impôt immédiat ouvert à tous.**

Rencontre avec Gwénaëlle Thual, la nouvelle présidente de l'Association française des aidants

Source: www.agevillage.com par Raphaëlle Murignieux
07/12/2020



Association Française des
aidants

Après 11 ans de présidence de Florence Leduc, Gwénaëlle Thual a pris cet été la tête de l'Association française des aidants. Rencontre avec la nouvelle présidente.

Cela fait un peu plus de 15 ans que Gwénaëlle Thual s'est engagée pour la cause des aidants.

D'abord via la "Proximologie" : la recherche sur les aidants, une discipline de recherche lancée par les laboratoires Novartis au début des années 2000. « *A ce titre, j'ai œuvré à la mise en place d'une quinzaine de travaux de recherche, mais aussi d'action concrète comme la formation en direction des professionnels du médicosocial ou les aidants* », précise-t-elle.

Adhérente de longue date à l'Association française des aidants, elle a été choisie lors de l'assemblée générale extraordinaire de juin 2020 pour succéder à Florence Leduc et « *accompagner l'association dans le changement d'échelle inscrit dans le projet stratégique 2018-2022.* »

Un chantier quelque peu ralenti par **une année 2020 qui a conduit l'association à devoir s'adapter**. « *Nous sommes restés mobilisés afin de continuer à travailler pour accompagner l'accès à l'information, notamment à travers des décryptages, une FAQ régulièrement mise à jour, mais aussi pour ajuster le fonctionnement des Cafés des aidants : certains porteurs ont continué à les*

organiser à distance, y compris dans des territoires extrêmement meurtris par le covid-19, avec des contenus adaptés», témoigne Gwénaëlle Thual.

Si certains projets ont dû être repoussés, l'association a tout de même pu organiser les rencontres nationales du réseau le 27 novembre, qui avaient cette année le lien pour thème. « ***Il nous semblait que depuis le début de la crise, le lien avait été re-questionné*** », souligne la présidente.

« ***Le caractère physique du contact, la qualité du toucher est devenu indicateur de la qualité de la relation, on n'a jamais autant prononcé le mot contact*** », poursuit-elle.

Même si le confinement n'a pas été forcément mal vécu : « ***certaines nous ont dit avoir renoué, raffermi les liens, d'autres combien le quotidien était devenu plus violent. Ce premier confinement a été une expérience commune, mais vécue de façon très plurielle.*** »

A l'instar de la vie d'aidant : « ***c'est là tout l'objet de l'association : accompagner les aidants dans l'élaboration de leurs choix, quels que soient ces choix.*** »